



Correspondance Taché-Lafèche

Albert Tessier, P.D., M.S.R.C.

Number 23, 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079965ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079965ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1958). Correspondance Taché-Lafèche. *Les Cahiers des Dix*, (23), 241–260. <https://doi.org/10.7202/1079965ar>

Correspondance Taché-Lafèche

Par ALBERT TESSIER, P.D., M.S.R.C.

De 1871 à 1896, la vie québécoise fut profondément troublée par les violentes polémiques qui opposaient les ultramontains aux libéraux. Mgr Louis-François Lafèche, évêque des Trois-Rivières, a joué, dans ces luttes politico-religieuses, un rôle de premier plan. Apôtre ardent, sincère, il avait les compromis en horreur et il luttait de toutes ses forces pour défendre la vérité intégrale. Durant un quart de siècle, il dénonça l'infiltration des idées révolutionnaires et s'attaqua à tous ceux, — laïques et religieux, — qui, à son point de vue, pactisaient avec l'erreur libérale condamnée par Rome. Convaincu que le libéralisme canadien conduirait fatalement à la révolution anticléricale, Mgr Lafèche le combattit ouvertement et il refusa jusqu'à la fin de se laisser amadouer par les arguments et les protestations d'orthodoxie de Wilfrid Laurier. Cette ténacité peut sembler excessive, mais il faut admettre qu'elle s'inspirait de motifs élevés et qu'elle contribua à l'épuration doctrinale du parti « rouge ».

Dans le 19^e *Cahier des Dix* (1954), j'ai donné une vue d'ensemble de ces luttes politico-religieuses en utilisant la correspondance de Messire Luc Desilets, principal collaborateur et inspirateur de Mgr Lafèche. Je n'y reviendrai pas. On pourra recourir à cet article pour mieux comprendre certains passages de la correspondance Taché-Lafèche que je présente cette année.

Mgr Taché et Mgr Lafèche étaient faits pour s'entendre. Même ampleur de vues, même feu apostolique, même souci de fidélité au Pape, même horreur des demi-mesures, même zèle pour les intérêts spirituels et matériels de leurs compatriotes. Ils ont fraternisé dans l'apostolat missionnaire, ils ont partagé les inquiétudes religieuses et nationales d'une époque troublée, ils ont souffert et lutté ensemble pour défendre les droits des catholiques et des Canadiens français.

Mgr Lafèche, originaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avait, par sa grand'mère maternelle, du sang indien dans les veines. Mgr Taché, natif de la Rivière-du-Loup (en bas), était apparenté aux Boucher, aux La

Vérendrye et à Mère d'Youville. Tous deux semblaient prédestinés à servir Dieu et la Patrie sur des champs d'apostolat lointains.

Ordonné prêtre en 1844, l'abbé Louis-François Lafèche fut assigné au poste de professeur de rhétorique au Séminaire de Nicolet. Il demanda le privilège de se dévouer au profit des Indiens et des Métis de la Rivière-Rouge. Sa requête fut agréée et il se rendit à Saint-Boniface en canot au cours de l'été 1844. Cette même année, l'abbé Taché, au terme de ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, entra chez les Oblats de Marie-Immaculée et demandait, lui aussi, la faveur de se consacrer aux missions de l'Ouest canadien. Avant même d'être ordonné prêtre, il s'embarqua pour Saint-Boniface en 1845. Il y fit connaissance avec le jeune abbé Lafèche qui avait déjà commencé son travail de missionnaire. Les deux hommes se lièrent d'amitié.

Au début de juillet 1846, les deux missionnaires prirent place dans les embarcations de la *English River Brigade*, munis d'une lettre du chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sir George Simpson, les recommandant aux bons soins des « gentlemen in charge of the districts and posts ». La montée vers la mission de l'Île-à-la-Crosse, située à quatre cents lieues au nord-ouest de Saint-Boniface, dura neuf semaines.

L'abbé Lafèche et le père Taché vécurent des heures pénibles mais inoubliables dans leur solitude nordique. Cette précieuse intimité dura trois ans. Au cours de l'été 1849, l'abbé Lafèche reçut de Mgr Provencher l'ordre de revenir à Saint-Boniface « pour affaires très importantes ». L'évêque vieillissant avait décidé de demander un coadjuteur à Rome et son choix s'était porté sur l'abbé Lafèche. Ce dernier, perclus de rhumatisme, émit des objections qui parurent valables. Mgr Provencher retint toutefois l'abbé Lafèche près de lui en qualité de vicaire général, poste qu'il occupa jusqu'en 1856, année de son retour aux Trois-Rivières. Douze années de travail missionnaire avaient marqué l'abbé Lafèche pour la vie.

En 1850, Mgr Provencher demanda comme coadjuteur le père Alexandre Taché, âgé seulement de vingt-sept ans. Sacré évêque en France (1851), Mgr Taché reprit le chemin de l'Île-à-la-Crosse, où il exerça son ministère jusqu'en 1857, alors qu'il revint à Saint-Boniface. Le départ de son fidèle compagnon le peinait. Lorsqu'il se rendit compte que la séparation était définitive, il lui écrivit :

« Ne vous inquiétez pas de votre avenir. La pensée que vous ne retournerez pas m'est sans doute des plus pénibles, mais enfin je ne veux

pas vous immoler; j'aime mieux être sacrifié seul. Je ne vous solliciterai pas davantage.» (25 mai 1858)

De retour aux Trois-Rivières, l'abbé Laflèche avait assumé successivement les postes de professeur de mathématiques et de philosophie, puis celui de préfet des études au Collège de Nicolet. En 1859, il fut élu supérieur. À cette occasion, Mgr Taché lui adresse des félicitations et des invitations :

« Cher Grand Vicaire, si je ne craignais pas d'être indiscret, je vous supplierais, par les motifs les plus puissants, de venir nous rejoindre. Oui, oui, venez, j'ai ici de petites paroisses (une se forme à la Pointe des Chênes) où il n'y aura pas beaucoup de fatigues. Tout le monde vous aime, vous respecte, moi plus que les autres, et je compterais comme un de mes plus beaux jours celui où vous arriveriez. Venez donc, venez l'été prochain . . . Si votre jambe fait des objections que votre coeur les résoude (sic). Ne perdez pas de vue que je ne suis évêque que par ricochet, et que vous, qui deviez l'être, vous devez avoir au moins les ricochets du trouble et de l'éloignement. Au reste l'éloignement diminue tous les jours, c'en est fait, nous aurons un steamboat, à vapeur d'eau chaude, dans le cours de l'été prochain. Sir George (Simpson) nous vient par les Etats-Unis . . . » (28 mars 1859)

Les finances du jeune diocèse des Trois-Rivières (1852) inquiétaient les autorités religieuses. Pour chercher une solution, l'abbé Laflèche fut rappelé dans la ville épiscopale à titre d'administrateur (1861). La tâche était lourde. Mgr Provencher se défendit d'avoir contribué à cette promotion écrasante :

« Ne m'en voulez pas de votre nouvelle et importante position, ce n'est pas moi qui vous l'ai procurée. Si je n'avais consulté que mon estime pour vous je l'aurais fortement conseillée, mais mon amitié a pris dans mon coeur le dessus même sur l'estime et je me suis abstenu et j'ai respecté vos répugnances.» (18 septembre 1861)

L'année suivante, les nouvelles des Trois-Rivières soulignèrent la situation alarmante du diocèse et laissèrent même prévoir la possibilité d'une banqueroute. Mgr Taché reconforte son ami et le supplie de tout faire pour éviter un scandale :

« J'ai été effrayé de la profondeur de l'abîme que vous avez découvert sous les pieds du bon évêque des Trois-Rivières. Vous voyez qu'il était temps qu'on changeât les hommes et les choses.» (14 mars 1862)

« La banqueroute me paraît impossible. L'honneur de la religion serait ce me semble par trop compromis . . . Recommandez des prières publiques et faites un mémoire qui soit une vive instance auprès du Clergé et des fidèles pour les mettre tous à contribution.»

« O mon cher ami, vous voyez qu'il était temps qu'on affectât quelqu'un à l'Evêché des Trois-Rivières. Quelque humble que vous soyez, vous ne pouvez prétendre à un rôle plus modeste que celui des oies du Capitole; et bien, ils ont sauvé Rome, et j'espère que vous sauverez votre diocèse.» (9 avril 1862)

L'abbé Lafèche montra de telles qualités d'administrateur et de pasteur que Rome le nomma coadjuteur de Mgr Cooke. Il fut sacré le 25 février 1867. Son ami lui adresse des félicitations :

« C'est aujourd'hui que vous devez être sacré . . . Je connais trop le *métier* pour vous féliciter mais je vous connais trop pour ne pas féliciter le diocèse des Trois-Rivières de la grâce insigne qui lui est accordée en ce jour. En élevant les mains au ciel pour bénir, de grâce pensez un peu à la Rivière Rouge, au diocèse de St-Boniface et commandez au ciel de nous protéger.» (25 février 1867)

Un malaise, prélude de divisions plus accentuées, régnait parmi l'épiscopat québécois. Les initiatives audacieuses de l'ardent Mgr Bourget suscitaient des critiques. Très bien placé pour voir les problèmes dans leur ensemble, l'évêque de Saint-Boniface fait part de ses appréhensions à son ami :

: « Je regrette d'apprendre que quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat blâment ouvertement Mgr de Montréal dans son administration. Nous aurions besoin d'être plus unis et l'on se divise davantage chaque jour. Si vous en aviez l'occasion, je pense que vous rendriez un service immense à l'Eglise en travaillant à réunir ces bons et vénérables seigneurs.» (30 septembre 1867)

Mgr Provencher voit le mal grandir et il s'en ouvre à son collègue :

« Va sans dire qu'il m'eût été bien doux de voir tous les Pères du Concile de Québec, cependant je vous avouerai naïvement que la désunion qui semble exister entre les Evêques du Canada est pour moi une source de peine bien vive et que je redoutais de me trouver à leur assemblée. Je suis trop sauvage pour me taire en pareille rencontre et ma voix est trop faible pour se faire entendre. Je demande au bon Dieu une chose entre autres, si jamais ici nous devons former une province, que nous soyons

unis de vues et d'action. Pendant que le diocèse de Montréal a ici dans la Rivière rouge sept de ses sujets et un sur la Saskatchewan et un sur la McKenzie, les autres diocèses du Canada n'en ont plus un seul dans toute l'étendue de la Province de St-Boniface. Et sans parler des soeurs, qui, pour la plupart, sont aussi de Montréal. . . » (17 septembre 1868)

En 1871, Mgr Taché n'eut pas le bonheur d'assister sa mère mourante. Il remercie son ami de l'avoir remplacé :

« Merci du service que vous avez bien voulu rendre à mon amitié. Malgré vos nombreuses occupations et la délicatesse de votre santé, vous êtes allé à Boucherville rendre les derniers devoirs à celle qui m'était si chère. Merci, mon ami. Que cette bonne mère, qui connaissait mon amitié pour vous, vous obtienne la récompense de cette charité et de cette attention si bienveillante. » (11 août 1871)

En 1858, Mgr Taché avait recommandé à la bienveillance de son ami trifluvien un jeune Métis qu'il envoyait au Collège de Montréal. Louis Riel avait poursuivi ses études jusqu'en rhétorique et il était devenu un chef influent. On connaît son rôle dans l'établissement de la province du Manitoba. En butte à des attaques et à des persécutions passionnées, Louis Riel avait été soutenu et défendu par NN. SS. Taché et Laflèche. Les orangistes ontariens en avaient fait la cible de leurs dénonciations haineuses. Ils voulaient éviter surtout d'être coincés entre deux provinces de majorité catholique et française : le Québec et le Manitoba. Ils se mettront immédiatement en campagne pour noyer les catholiques manitobains sous une vague puissante d'immigration protestante. Mgr Taché connaissait les intentions orangistes et il supplia en vain l'évêque québécois de riposter par l'envoi de colons :

« Pour le moment notre horizon politique est assez clair, ou du moins l'orage ne gronde plus. Riel s'est effacé depuis quelques semaines, et sa retraite *embête* les Ontariens, qui espéraient qu'il resterait pour fournir à leur thème de brailleurs.

« Comme vous l'observez si judicieusement, nous aurions besoin de nous cramponner aux principes; et on a la douleur de les voir sapés par ceux mêmes qui devraient les défendre, les soutenir et les enseigner.

« Je pense comme vous, cher Seigneur, sur toutes les questions de la polémique religieuse. . . J'aurais beaucoup aimé parler de toutes ces choses avec Votre Grandeur. *Nous sommes deux têtes brûlées* et ça nous aurait fait du bien de chauffer du même feu.

« Envoyez-nous du monde. Si nous n'avons point d'émigration catholique nous sommes perdus à tout jamais. Le flot ontarien va nous déborder de toute part. » (4 avril 1872)

A partir de 1871, la division entre catholiques prit un ton aigu. La publication du *Programme Catholique*, qui exigeait de tous les candidats à la députation une promesse formelle de reconnaître tous les droits et prérogatives de l'Église dans le domaine public, partagea la province de Québec en deux camps hostiles. A la tête des ultramontains, opposés à toute concession, se trouvaient NN. SS. Bourget et Lafèche. L'autre camp se réclamait de Mgr Taschereau, archevêque de Québec. De loin, Mgr Taché suivait le débat et il prodiguait ses encouragements à son cher ami des Trois-Rivières :

« Je sympathise tout à fait avec vous, vos idées sont les miennes. Je fais des vœux pour le complet succès de votre mission. Pour le moment je vous envoie cette lettre au Souverain Pontife; vous pouvez en user comme bon vous semblera. » (10 janvier 1873)

Un autre problème, plus directement lié à la question manitobaine, retenait l'attention inquiète de l'évêque de Saint-Boniface. Malgré les engagements formels pris par l'autorité fédérale, on continuait de pourchasser Riel et ses partisans. Les orangistes d'Ontario ne désarmaient pas. Sir John A. Macdonald redoutait leur influence électorale et il essayait de louver et de concilier les extrêmes. Mgr Taché fait appel à l'opinion québécoise et il demande qu'on fasse habilement pression pour contre-carrer les campagnes orangistes :

« Je prends la liberté de venir vous demander un service, c'est celui de vouloir bien encourager les rédacteurs de vos journaux à parler en faveur du Manitoba et à agiter la question de l'arrestation de Lépine et des perquisitions faites contre Riel. Il faudrait agiter la question sans pourtant faire la guerre au Gouvernement... Si on a l'air d'attaquer le Gouvernement les journaux vendus riposteront et ça deviendra une nouvelle lutte de partis dans laquelle les intéressés seront oubliés. Je vous envoie la protestation de Riel. Les faits qu'elle allègue sont vrais... » (6 octobre 1873)

Quand avait éclaté le soulèvement des Métis (1870), le gouvernement fédéral avait prié Mgr Taché, alors à Rome, de revenir en vitesse pour apaiser ses ouailles. Le prélat avait négocié une entente et posé ses conditions. Toutes ne furent pas respectées, hélas ! Le premier ministre

Macdonald, politicien retors, modifiait volontiers ses attitudes quand ses intérêts l'exigeaient. Mgr Taché était un homme tout d'une pièce. Il acceptait mal les volte-face. Son indignation se traduit en termes inhabituels chez lui :

« Le Très Honorable John A. a menti (excusez le mot) comme ferait un voyou . . . J'ai songé à une circulaire au clergé dans le but d'encourager l'émigration au Manitoba, seul moyen de nous sauver. » (9 mai 1874)

Cette immigration rédemptrice, l'évêque manitobain en sentait de plus en plus l'urgence. Les orangistes ne s'en étaient pas tenus aux dénonciations verbales. Ils avaient réclamé et soutenu une campagne de peuplement qui portait ses fruits. Les catholiques n'étaient plus en majorité dans la province du Manitoba. Leur importance numérique diminuait dangereusement et le jour viendrait où ils ne seraient plus qu'une infime minorité sans influence. Mgr Taché suppliait en vain ses collègues de canaliser vers le Manitoba les surplus humains du Québec :

« Il nous faut de l'immigration. Dans la province de Québec vous pouvez vous en passer : plus que cela, je crois qu'il est même mieux que vous vous en passiez. Il est certainement beaucoup mieux que vous ne receviez pas de gens comme ceux qui nous sont venus de Paris. Vos forêts sont une protection et ne seront guère défrichées que par les courageux enfants du sol. À moins de pouvoir vous assurer une immigration des catholiques enfants d'Irlande, je crois que nous ne pouvons guère compter sur l'Europe . . .

« Vous me pardonnerez, cher Seigneur, si j'exprime une surprise que m'a causée votre lettre. Vous m'offrez bien l'immigration européenne que vous-même avouez n'être pas désirable, mais quand vous parlez d'un mouvement de la population canadienne vous dites que vous allez diriger tous vos efforts vers le défrichement des forêts de la province de Québec. Ces forêts, cher ami, ne vous échapperont pas, mais nos vastes prairies nous échappent. Et à moins que la province de Québec ne vienne à notre secours par une forte et vigoureuse immigration, le champ où vous avez travaillé vous-même avec tant d'ardeur pendant de nombreuses années va cesser d'être le domaine de la famille franco-canadienne. Je regrette de le dire; on n'y a pas songé assez dans le Bas-Canada, et lorsqu'on pouvait fortifier tous les droits de la province de Québec par l'établissement d'une province-soeur, au Manitoba, on a laissé cette dernière se peupler d'un élément hostile. » (23 janvier 1880)

Les querelles politico-religieuses entretenaient un climat pénible dans les milieux catholiques québécois et elles avaient des répercussions regrettables. À tour de rôle, les champions des ultramontains et ceux des modérés allaient à Rome, plaidaient leur cause, rédigeaient mémoires sur mémoires. En 1877, Rome envoya un délégué-enquêteur, Mgr Conroy. La lutte se poursuivit, chacun croyant sincèrement être dans la vérité et dans la ligne de fidélité à Rome.

Mgr Lafèche et son inspirateur, l'abbé Luc Desilets, continuaient de dénoncer le libéralisme et de prédire les pires calamités. Ils accumulaient les plaidoyers, les mémoires, les argumentations doctrinales. Avec délicatesse, Mgr Taché suggère une tactique plus directe :

« Pardonnez-moi une observation. Des documents envoyés à Rome, plusieurs m'ont fait l'impression qu'ils ne pouvaient pas faire l'effet désiré. Dans ces documents souvent on fait trop de raisonnements et on ne fournit pas assez de données. Les docteurs romains n'ont pas besoin qu'on leur donne une leçon d'argumentation ni qu'on leur rappelle les principes généraux; ce qu'il leur faut, ce sont des faits, des données, des détails précis et certains, avec lesquels ils tireront les conclusions que leur science ne peut manquer de découvrir. Tout un volume de raisonnements est détruit par un *fait* que citent les adversaires.» (16 août 1881)

Sur le fond du problème, il partage les vues et les attitudes de Mgr Lafèche :

« Grand merci de l'envoi de votre mémoire au sujet du *Décret*. C'est un vrai chef d'oeuvre que votre travail . . . Je vous avoue que l'indignation m'a monté au coeur plus d'une fois en voyant les procédés de gens qui voudraient vous faire passer pour rebelle au S. Siège. Si vous avez besoin de moi ou de mon témoignage pour déjouer *certain complot*, veuillez me le faire savoir et mon concours vous est acquis. C'est par trop fort qu'on aille jusque là. Je vous assure que je suis heureux de n'être plus de la province ecclésiastique de Québec.» (27 novembre 1882)

À certaines heures, le courageux lutteur trifluvien se sentait las, presque découragé. Son compagnon d'autrefois remonte son courage :

« Votre conscience est pure et n'a point de reproches à se faire. Si, après cela, l'Eglise qui vous est confiée souffre, n'oubliez pas qu'elle vous a été confiée par le Souverain Pontife, qui, lui-même, vous dégage de toute responsabilité en cette matière. Puis, cher ami, que de choses qui vous paraissent malheureuses et que Dieu, dans son infinie charité, tourne à

bien . . . Courage, bien cher ami; ne vous laissez pas affaïsser. La lumière peut rester quelque temps sous le boisseau, mais elle finit toujours par se montrer, et les yeux reposés en goûtent davantage le doux éclat.» (2 mai 1883)

En 1882, parut un long mémoire de Mgr Lafèche sur les difficultés religieuses au Canada. L'exposé visait à éclairer les Congrégations romaines et à les convaincre de la réalité des dangers qui menaçaient l'Eglise canadienne. Mgr Bourget, retiré au Sault-au-Récollet, donna son approbation et Mgr Taché réaffirma son entière adhésion. Mais un problème plus personnel commençait à inquiéter l'évêque des Trois-Rivières. Des démarches avaient été entreprises par ses adversaires pour obtenir de Rome la division de son diocèse. Cette division, survenant peu après les crises financières qui avaient fait redouter une banqueroute, semblait, aux yeux de l'évêque des Trois-Rivières, une catastrophe dont son diocèse ne pourrait se relever. Il lutte de toutes ses forces pour l'empêcher. Mgr Taché le reconforte :

« J'espère que vous avez pris votre parti en brave de toutes les difficultés. Vous avez le témoignage de votre conscience, vous avez l'affection respectueuse de tous ceux qui vous connaissent. Avec cela votre sort est plus digne d'envie que celui de bien d'autres. Dieu a ses vues et du moment que son Vicaire sur la terre a parlé, il faut bien croire que c'est pour le mieux.» (19 juillet 1883)

L'année suivante (1884), Mgr Taché séjourna assez longtemps dans la province de Québec. Ses prises de position ne plurent pas à certains partisans de Mgr Lafèche et il souffrit de ce qui lui semblait une injuste méfiance :

« Je reçois à l'instant la lettre par laquelle vous m'annoncez que je n'aurai pas le plaisir de vous voir aujourd'hui et que vous différez votre voyage à Montréal. Je ne vous dissimulerai pas que j'en éprouve de la peine. Mes instances n'ont pas d'autre but que de vous être utile et il me semble qu'elles ne sont pas comprises dans ce sens. Je ne voudrais pas être importun, même pour rendre service. Aussi, cher ami, si la promesse, spontanée de votre part, de me rencontrer à Montréal lundi prochain, a le sort des trois autres promesses que vous connaissez, j'en conclurai que mes efforts ne sont pas dans la direction voulue et j'agirai en conséquence. . . Je suis absent de mon diocèse depuis bientôt trois mois, il est naturel que j'y retourne.» (7 mars 1884)

Deux semaines plus tard, l'évêque de Saint-Boniface fait des adieux mélancoliques à son ami :

« Après avoir remis de jour en jour, j'ai définitivement fixé mon départ à lundi prochain. Je retourne après trois mois d'absence, trois mois que je désire beaucoup ne pas avoir été employés inutilement.

« Si nous étions à l'âge des illusions, je vous dirais que ce voyage me laissera une pénible impression. Comme je ne suis point venu pour mon plaisir, j'aime mieux ne m'arrêter qu'à la pensée d'avoir rendu quelque service à un ami et à la bonne cause, et à ce point de vue, ce voyage peut admettre une impression favorable.

« J'aurais bien des choses, ce me semble importantes, à vous communiquer, mais je ne les confierai pas au papier; d'ailleurs, à quoi serviraient mes communications, puisque tout ce que je vous ai dit, dans mes entrevues, a été soumis à l'examen d'une autorité, pour moi occulte, qui ne m'a pas laissé la satisfaction d'avoir raison une seule fois à vos yeux.

« Je pars, après m'être convaincu que mon humble opinion a été accueillie favorablement, là où je n'aurais jamais espéré qu'elle pût faire impression, et repoussée, là où je lui croyais l'accès le plus facile. »
(20 mars 1884)

Au cours de l'année 1884, Rome envoya un autre commissaire-enquêteur pour essayer de démêler une situation confuse et complexe. L'envoyé romain, Dom Henri Smeulders, était un religieux belge. Il se montra sympathique et compréhensif. Son attitude et ses déclarations réconfortèrent Mgr Lafèche. L'évêque de Saint-Boniface marque son contentement :

« Je n'ai que le temps de vous dire ma joie et ma satisfaction à l'occasion de l'heureuse nouvelle que vous m'apprenez. Elle ne me surprend pas; je croyais bien qu'elle devait venir, mais c'est un bonheur d'apprendre qu'elle vous est communiquée officiellement. Vous voyez que j'avais compris la situation. Quant au voyage de Mgr l'Archevêque, j'en ignore les motifs, mais s'il est celui que vous m'indiquez, ce sera une preuve que lui aussi croit qu'on peut en appeler au Pape mieux informé.

« *L'Electeur* a tort de m'attribuer le mérite d'avoir renseigné le Commissaire; il devrait, le cher journal, s'attribuer à lui-même ce mérite. Il a dit assez de sottises pour que le bon sens pût discerner que la justice n'était pas avec lui. Tout mon monde vous offre ses hommages. Mr Royal a apporté la nouvelle, que vous me communiquez et tous s'en réjouissent. » (28 avril 1884)

Le climat d'optimisme se chargea très vite de menaces. Au début de mai, Mgr Taché adresse une longue lettre confidentielle à Mgr Laflèche, pour le supplier de ne pas compromettre sa cause par des exigences excessives :

« C'est avec une vive et profonde émotion que j'entreprends de vous écrire aujourd'hui. Dans mes relations avec vous, je jouis, quand je puis me laisser aller à mon affection et à une communauté d'idées qui fait le charme de l'attachement que nous nous portons. Aujourd'hui, au contraire, je vous écris avec peine, puisqu'il me faut aborder un sujet excessivement pénible. Je ne reculerai pourtant pas devant cette tâche difficile et délicate. L'année dernière, coïncidence étrange, à la même époque, j'écrivais à d'autres pour tâcher de sauver votre diocèse contre les tentatives d'hommes qui voulaient vous ruiner; aujourd'hui c'est à vous que j'écris pour vous conjurer *de ne pas vous perdre vous-même*.

« Vous m'avez annoncé la bonne nouvelle, qui vous a été communiquée au sujet de la non-division de votre diocèse. Je me suis réjoui avec vos amis. Je croyais que vous vous étiez tout simplement réjoui avec nous.

« Je regrette excessivement d'apprendre que je me suis fait illusion et que vous n'êtes pas satisfait. — Des amis, qui vous aiment, me communiquent la peine éprouvée par eux, par suite de réflexions faites par des personnes qui vous voient trop souvent pour que vous ne soyez pas tenu un peu responsable de ce qu'ils disent. On parle même ouvertement de certaines exigences qui ne pourraient faire que la plus fâcheuse impression à Rome. Quel malheur, cher Seigneur, si vous alliez encore vous laisser entraîner à quelque nouveau « protêt ».

« La commotion a été trop longue et trop violente pour que vous ayiez le droit de mettre le moindre obstacle au rétablissement de la paix et du calme. Les consciences sont agitées, n'assumez pas l'épouvantable responsabilité de les troubler davantage.

« Je n'ai pas hésité à dire à d'autres que, moi pour un, j'aurais été scandalisé de voir se consommer l'injustice préparée contre vous. Mû par le même motif d'affection fraternelle envers votre personne vénérée, je n'hésite pas à vous dire que, moi pour un aussi, je serai scandalisé, si vous n'acceptez pas purement, simplement et en toute soumission, la décision que Son Excellence le Commissaire Apostolique vous a obtenue du Saint-Père.

« Puisque vous avez l'assurance que votre diocèse vous est conservé dans son intégrité (et nul doute que vous avez de consolantes assurances

sur d'autres points) de grâce contentez-vous donc d'un succès qui dépasse les espérances les plus confiantes. Vos exigences, sur des points et par des procédés qui peuvent être en désaccord avec les instructions données au représentant du Pape, renferment un danger véritable. Ne vous exposez pas à ce nouveau danger.

« De grâce, ne permettez pas à des amis de vous entraîner dans une voie, si dangereuse et si humiliante. que vos ennemis considéreraient avec joie et triomphe les faux pas que vous y feriez. Je comprends la peine que vous avez éprouvée, et je la partage; je comprends les humiliations qu'on vous a fait subir, et je les déplore, mais d'un autre côté il n'est pas difficile de comprendre que tout cela a sa compensation dans les décisions si bienveillantes et si honorables pour vous, prises par Son Excellence. Ne pas vous contenter de ces décisions, c'est abandonner le rôle que vous avez joué jusqu'à présent. Ce serait, cher ami, justifier certaines accusations portées contre vous. Je vous en conjure, ne vous rendez pas impossible ! Ne permettez pas que ceux qui vous accusent puissent paraître avoir raison. Ne souffrez pas que ceux qui vous défendent soient réduits au silence, par l'impossibilité de vous suivre ou de vous approuver.

« La liberté que je prends est proportionnée à mon affection, c'est pourquoi elle est si grande ! Pardonnez à la franchise d'un vieux sauvage et croyez à l'affection d'un vieil ami.

« † Alex. Arch. de St Boniface o.m.i.

« Avant de fermer ma lettre je la relis et si je ne vous aimais pas tant, je ne pourrais pas me décider à vous l'envoyer. Je m'y décide parce que je sais le mal que vous vous faites, en exigeant des choses que le Commissaire Apostolique ne peut pas vous accorder. L'Arch. de Québec perd tout, et va à Rome, c'est regrettable, mais enfin ça se comprend. Vous, au contraire, vous gagnez tout et vous protestez, c'est à n'y rien comprendre et votre entourage parle, l'on traite de blague ce que fait le délégué du Saint-Siège, et tout est en votre faveur. Le meilleur moyen de détruire l'effet de ce qui a été dit contre vous, c'est de montrer que vous n'avez pas les défauts que l'on vous a reprochés. Si au contraire vous voulez prescrire ce que vous voyez qu'on ne veut pas faire (et qu'on ne doit pas faire) vous témoignez en faveur de ceux qui vous accusent. N'oubliez pas l'adage : « Summum jus, summa injuria ». Puis, quand on a affaire au Pape ou au Commissaire, auquel il a donné des instructions spéciales, les canonistes ne doivent pas oublier que personne n'a le droit de prescrire ou d'exiger telle ou telle preuve. Il est pour vous du plus

haut intérêt que Son Excellence ne soit pas forcée à faire un rapport qui vous serait préjudiciable.

« Je comprends que vous ayez des raisons d'avoir plus de confiance dans les lumières au milieu desquelles vous vivez que dans mes obscurités, mais n'oubliez pas que trop près de la lumière on en est quelquefois ébloui, tandis qu'à distance et dans un demi-jour on distingue aussi quelquefois mieux. » (7 mai 1884)

Un peu plus tard, les nuages semblent dissipés et Mgr Taché s'en réjouit :

« J'ai reçu vos deux lettres du 26 et 28 mai et je ne saurais assez vous remercier. Vous me soulagez en me faisant connaître que vous vous êtes entendu avec le vénérable Commissaire. Vous avez pu constater ce que je vous disais l'hiver dernier, il est votre ami, l'ami de la bonne cause et de tous ceux qui la défendent, dans la chaire, la presse et la société. De grâce, continuez à vous entendre avec lui, ne faites rien d'important, sans savoir son opinion pour vous y conformer. Vous gagnerez énormément à cette confiance, dont il est digne à tous les points de vue. » (4 juin 1884)

La situation se gâte de nouveau et Mgr Taché remonte le courage de son correspondant :

« Vos deux dernières lettres m'ont fait connaître la nouvelle phase dans laquelle sont entrées vos difficultés. La profondeur du mal se révèle par la persistance des attaques. Une chose me console et m'encourage, vous êtes avec le Commissaire Apostolique et il est avec vous. Vous êtes donc du bon côté. L'attaque vient d'ailleurs et j'ai la confiance que vous pourrez lui résister. Mes inquiétudes ont été vives, quand vous avez paru ne pas marcher selon les vues de celui dont je connais les dispositions si bienveillantes et les vues si larges et si justes, mais du moment que vous faites route ensemble vous devriez arriver au terme heureux vers lequel vous aspirez. Veuillez me tenir au courant de tout. Si je puis faire quelque chose, dites-le-moi et je n'hésiterai pas. Vous savez combien j'ai votre cause à coeur.

« Je suis bien heureux mais pas du tout surpris de l'accueil enthousiaste que vous recevez partout sur la rive Sud. Parler « de soulèvement » et « de défection déplorable » si une si injuste division n'est pas faite, c'est véritablement s'aveugler à un point qu'il est impossible de soupçonner. Misère des misères ! » (23 juin 1884)

Alors que Mgr Lafèche croyait écarté le danger de division de son diocèse, Mgr Taschereau annonçait, de Rome, qu'elle serait bientôt accomplie. Mgr Taché s'inquiète :

« Votre bonne lettre du 6 courant m'arrive pour me consoler et j'en avais besoin. Hier, les journaux anglais de Winnipeg informaient le public que l'Archevêque de Québec avait écrit de Rome pour annoncer la division de votre diocèse et la création du diocèse de Nicolet. Jugez du malaise que cette nouvelle m'a causée. Heureusement, ce que vous m'écrivez change cette peine en espérance. » (2 octobre 1884)

A la fin de l'année 1884, Mgr Taché s'efforce d'entretenir la confiance dans l'âme de son ami :

« J'ai reçu votre bonne lettre du 8 courant. Merci des bonnes nouvelles qu'elle contient et de la réalisation que reçoivent ainsi mes espérances. J'ai la confiance que le Commissaire Apostolique, rendu à Rome, saura faire connaître la situation véritable et établir les faits sous leur véritable jour. Je bénis Dieu de ces résultats, que je regarde comme le salut de notre chère Eglise du Canada. De grâce, tâchez que les bons journaux n'agitent pas trop toutes ces misères, elles ont déjà été trop mises en regard et la foi du peuple en est ébranlée. Je me suis abstenu de toutes communications avec le Délégué pour ne pas donner prise à ses ennemis, qui sont les nôtres. Je lui avais dit tout ce que j'avais cru nécessaire pendant que j'étais à Montréal, et dès lors j'étais convaincu de ce qui paraît certain aujourd'hui. » (14 décembre 1884)

L'année 1885 s'ouvre dans une atmosphère de sérénité. Mgr Taché adresse ses vœux et ses encouragements :

« Voici une nouvelle année commencée. Vous savez que mon cœur vous la souhaite bonne, heureuse, prospère. J'ai pris part aux angoisses que 1884 vous a prodiguées j'espère pouvoir prendre part aux joies que 1885 doit vous apporter. Dans tous les cas, vous savez ce que mon amitié me dicte à votre article. Cette amitié est trop sincère pour dissimuler même ce qui peut paraître désagréable, mais aussi avec quelle satisfaction elle apprend tout ce qui peut plaire à ceux qu'elle aime et bientôt quarante années d'expérience pourront se ranger parmi les témoins de cette amitié pour Votre Grandeur.

« Monseigneur Smeulders est parti et vous ne sauriez croire combien il m'est agréable de lire, dans votre dernière lettre, l'appréciation que vous faites et de sa personne et de ses actes. O mon cher ami, je bénis Dieu,

tous les jours depuis douze mois, de ce qu'il a envoyé au Canada un homme comme le Commissaire Apostolique. Le Saint Père sera renseigné bien certainement sur tout ce qui nous intéresse. La lumière faite à Rome resplendira sur notre chère patrie et sans voir la fin des maux, nous verrons couler de la source véritable le baume, qui doit en atténuer l'amertume . . .

« Veuillez me rappeler au souvenir des Messieurs de votre maison. Il m'a fait peine de leur paraître suspect, l'hiver dernier, j'espère que ce nuage est dissipé, car, en définitive, ce que vous me dites dans votre lettre est précisément ce que je pensais alors.

« Espérons, cher ami, que des jours plus calmes vont succéder à l'agitation qui nous a fait tant de mal. Priez pour nous, nous ne vous oublions pas non plus.» (8 janvier 1885)

La mission de Dom Smeulders était à peine remplie, qu'un autre commissaire romain, Mgr Cameron, venait enquêter à son tour. Mgr Taché se hâte d'envoyer des documents pour appuyer Mgr Laflèche :

« Je vous envoie la copie de ma première lettre à Mgr Smeulders, au sujet de la division de votre diocèse. La seconde suivra demain, puis celle au Cardinal Simeoni. Je ne m'attendais pas que Mgr Cameron viendrait si vite.

« Comme je vous l'ai écrit, je suis à sa disposition et à la vôtre. Malgré vos occupations, tâchez de me tenir au courant de ce qui va se passer. Je vous ai télégraphié ce matin.» (20 mai 1885)

En 1885, l'affaire Riel apporta une diversion brutale. Elle faillit provoquer une sorte de guerre civile. En réaction contre les tapageuses clameurs orangistes, les Canadiens français de Québec firent corps avec les Métis et organisèrent des assemblées de protestation dans toute la province. Les orateurs firent appel à la solidarité religieuse et nationale et ils dénoncèrent violemment les politiciens. Les passions s'échauffèrent à un degré inquiétant. La presse québécoise soulevait les passions populaires. Mgr Taché, protecteur de Riel, voyait avec inquiétude s'enfler cette agitation dangereuse. Il mit son collègue en garde contre une exploitation excessive de l'affaire Riel. Le chef métis avait évolué depuis un quart de siècle et son déséquilibre mental était évident : « Que le *Journal des Trois-Rivières* ne prenne pas fait et cause pour Riel, c'est un misérable fou et un sectaire.» (20 mai 1885)

La division du diocèse des Trois-Rivières, annoncée officiellement

par Rome, en juillet 1885, fournit à Mgr Taché l'occasion de réconforter et de guider son vieil ami :

« C'en est fait, cher ami, le Saint Père a parlé. Aussi je ne suis point surpris de votre détermination à accepter cette décision avec tout le respect et toute la soumission d'un coeur dévoué à l'Eglise et celle aussi d'en donner la preuve aux fidèles en les exhortant à accepter le nouvel ordre de choses en vrais catholiques.

« La lettre de Mgr Cameron a des réticences qui évidemment cachent quelque chose qui nous est inconnu. Cette supposition est confirmée par l'assertion du Cardinal au sujet du rapport de Mgr Cameron.

« Vous me demandez mon opinion au sujet de l'attitude que vous devez prendre ou de ce que vous devez communiquer à Rome. Avec ma franchise ordinaire, je vous donnerai mon humble opinion.

« Préparez votre lettre pastorale pour votre clergé et les fidèles. Cette lettre ne contiendra pas l'ombre d'une plainte ni d'un reproche. En répondant au Cardinal, envoyez-lui copie de cette lettre, dites-lui, à *lui*, que cette division s'est faite malgré vos protestations et celles de votre clergé et de vos fidèles. Puis qu'on vous a refusé l'enquête canonique et juridique que vous avez demandée et que par là vous restez sous la regrettable impression que vous n'avez pas été traité comme vous pensez que vous auriez dû l'être. Que vous n'avez agi que par un motif de conscience, en défendant l'intégrité de votre diocèse, et en protestant contre ce qui s'est fait par vos inférieurs et vos égaux pour amener cette division, mais puisque le Saint Père vous exonère de toute responsabilité, vous devez conseiller la soumission et que vous en donnerez l'exemple.

« Que Dieu ait pitié de celui qui revient de Rome, après y avoir été demander la division ! Vous êtes plus grand qu'eux tous, montrez-le une fois de plus par la noblesse de votre soumission.

« Riel est condamné à la potence ! Plusieurs le seront à des peines sévères. Hélas ! qu'elle horrible rébellion et quel danger le pays a couru ! »
(8 août 1885)

A partir de 1885, les problèmes du Québec passèrent au second plan. Mgr Taché avait à envisager des complications qui le touchaient de plus près. La construction du chemin de fer Canadien Pacifique mettait fin à l'isolement du Manitoba. Les communications rendues plus faciles ouvraient à l'immigration les immensités de l'Ouest canadien. Les colons tant désirés du Québec ne profitèrent pas de la chance qui s'offrait à eux.

Par contre, les immigrants ontariens et britanniques affluèrent et la minorité franco-manitobaine se trouva noyée et privée d'influence.

En 1886, quarantième anniversaire de la montée de l'abbé Laflèche et du Père Taché vers la mission de l'Île-à-la-Crosse, Mgr Taché s'épanche auprès de son ancien compagnon de misère. Il lui exprime ses déceptions et ses inquiétudes, son dégoût aussi des tractations politiques :

« Me voici de nouveau à Ottawa pour continuer à y travailler dans l'intérêt de notre chère population. La crise terrible que traverse notre Nord-Ouest, les déplorables événements qui viennent de se produire et leurs trop tristes conséquences, tout cela fait à mon cœur un mal immense. Je me surprends souvent à dire : « Que n'a-t-on prévenu tout cela ? »

« Vous comprenez facilement l'effet produit parmi la députation française par « la motion Landry ». Hélas ! pourquoi faut-il que l'esprit de parti domine tout autre sentiment ? Je vois des gens qui, je le sais, n'ont aucun souci de notre peuple, de nos chers Métis, et qui pourtant déploient un zèle apparent qui ne cache que très imparfaitement le mobile réel de leur conduite. Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations, on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873, sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire.

« D'un autre côté, je remarque avec bonheur des hommes sincères qui ont vraiment à cœur de défendre et d'aider notre population, fallut-il pour cela rompre avec leur parti, se séparer de leurs alliés naturels, des amis de toute leur vie.

« Comme vous le pensez facilement, on veut connaître mon opinion. Ma pensée en tout cela est unique, je ne veux qu'une chose : le bonheur du peuple auquel j'ai voué mon existence. Que faire pour assurer cette fin si désirable ? Là naturellement se trouve la difficulté. Plusieurs membres de nos amis m'ont posé carrément la question : « Devons-nous renverser le gouvernement ? » Après mûre réflexion, j'ai cru devoir répondre que tel n'est pas mon avis. Le renversement d'un gouvernement n'est pas toujours un remède aux maux que l'on déplore, aux fautes qui ont été commises.

« En 1873, on a renversé le gouvernement, en grande partie sur la question d'amnistie. Et quel a été le résultat de cette question ? Tout simplement la cruauté a remplacé la lâcheté. Les nouveaux gouvernants ont décrété et assuré la mise hors la loi, l'emprisonnement, la sentence de

mort, l'exil pour les chefs et pour les autres une amnistie : amnistie partielle qui avait été offerte et que nous avons refusée. Les hommes qui ont fait ces choses sont-ils donc les seuls amis des Métis ? faut-il tout sacrifier pour leur mettre nos destinées entre les mains ?

« Un troisième parti se forme. Je connais la loyauté et le bon vouloir d'un grand nombre de ceux qui le composent. Ils sont sincères, mais peuvent-ils atteindre leur but ? En rompant leurs alliances actuelles, pourront-ils se soustraire à toute alliance ? et la nouvelle alliance assurera-t-elle le bonheur des habitants du Nord-Ouest ? Je ne le crois pas.

« Si le gouvernement d'aujourd'hui voulait profiter de son expérience ; je puis le dire sans hésitation, s'il voulait profiter de ses fautes, il serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données et qui, même avec beaucoup de bonne volonté, auraient à tâtonner avant de saisir la situation, les inconvénients qu'elle renferme, les remèdes qu'on doit lui appliquer.

« Que l'on modifie le personnel dans les emplois publics du Nord-Ouest ! Que l'on reconnaisse les droits naturels d'un peuple que l'on est venu surprendre chez eux ! Que l'on traite les Métis et les Sauvages comme tout autre peuple, placé dans les mêmes circonstances, et l'on n'aura pas besoin de bouleversements politiques.

« J'ai donc cru devoir dire à des amis, qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest ni de ses habitants, en votant contre « la Motion Landry », qui n'est qu'un vote de non-confiance. Mais ceci, à la condition de n'être pas partisans quand même, mais, bien au contraire, d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat de la lenteur apportée à rendre justice.

« En parlant du gouvernement à mes amis, je leur ai dit le mot si connu : « Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent ! »

« Notre vieille amitié, l'intérêt si sincère que vous portez à la population du Nord-Ouest m'imposent l'obligation de vous faire connaître l'attitude que j'ai prise, l'opinion que j'ai formulée.

« Naturellement, cette lettre n'est pas pour le public, néanmoins, si plus tard ceux à qui j'ai exprimé mon opinion devaient avoir à souffrir, parce qu'ils ont accepté ma manière de voir, je vous autorise à leur communiquer cette lettre et je les autorise, eux, à s'en servir pour leur propre justification.

« Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis, toute une existence usée dans leurs intérêts me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts, ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage.

« Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens de vous indiquer.

« J'irai vous faire visite dans quelques jours, cher Seigneur et ami, alors nous épancherons nos coeurs l'un dans l'autre sur tout ce qui nous concerne et nous intéresse. Qui aurait dit, il y a *quarante ans*, quand, à pareille époque, nous faisons nos préparatifs de départ pour l'Île à la Crosse, qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis, que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés. Acceptons de la Divine Providence tout ce qu'elle nous ménage; pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre, afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange. » (23 mars 1886)

En octobre de la même année, Mgr Taché revient sur le même sujet et exprime de nouveau son scepticisme à l'égard des politiciens :

« Je viens de recevoir votre chère lettre du 25 courant. Vous m'y parlez de choses bien différentes, mais toutes dignes du plus grand intérêt. D'après ce que j'apprends, le gouvernement se serait bien montré vis-à-vis des Métis depuis les troubles et les aide autant, à peu près, qu'on peut raisonnablement l'espérer. Je regrette excessivement de dire que nos pauvres Métis, et vous savez que je les aime, ont bien mal agi. Fascinés par un fou criminel, ils sont allés à des extrémités que je n'aurais jamais soupçonnées et si nous pouvions dire toute la vérité, il y aurait bien des étonnements, mais l'esprit de parti est tel en Bas-Canada et les susceptibilités sont si vives ici, qu'il est impossible de songer à faire connaître ce que d'ailleurs nous savons parfaitement.

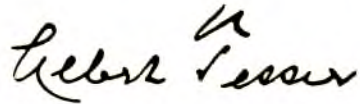
« Quant aux chances de Sir Hector, vous pouvez voir ce qu'elles sont et je crois bien que les Rouges gagnent trop d'avantages, en agitant une question pour laquelle la plupart d'entre eux n'ont aucune sympathie réelle et véritable. Je ne sais pas ce qui nous attend, mais il est certain que les gouvernants ont besoin de leçons et que les gouvernés sont peu qualifiés pour ce genre d'enseignement . . .

« Je viens de parcourir une grande partie de mon diocèse. Quel

changement, cher ami, depuis le temps d'autrefois . . . Je pense qu'il y aura environ dix mille (10,000) communions jubilaires dans le diocèse, ce qui vous donne une idée de la population. Nous sommes tout de même la petite minorité, mais il ne faudrait pas une grande émigration pour nous mettre à flot et nous permettre de maintenir notre position. Les querelles du Québec nous font dommage.» (29 octobre 1886)

En 1887, Mgr Lafèche alla voir son ami et il en profita pour évoquer des souvenirs communs et pour rendre visite aux nombreux amis qu'il conservait là-bas. Des heures sombres se préparaient pour les Franco-Manitobains. En 1890, au mépris d'engagements solennels pris en 1870, lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, le gouvernement manitobain abolit les écoles catholiques et proscrivit l'enseignement du français. Ce qu'avait prédit Mgr Taché se réalisait. Abandonnées à elles-mêmes, les minorités métisse et française subissaient la loi du plus fort.

L'épreuve fut dure pour le vénérable évêque qui arrivait au terme de sa carrière. Mgr Taché mourut en 1894. Mgr Lafèche prononça l'éloge funèbre de l'ami très cher qui lui était resté fidèle dans les bons et dans les mauvais jours.

A handwritten signature in cursive script, reading "Albert Tessier". The signature is written in dark ink on a light background.